

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par
la SCA foncière d'Habitat et Humanisme.**

**Opération: acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI)
situé au 10, rue François ARAGO - 13005 Marseille.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SCA (Société en Commandite par Actions) Foncière d'Habitat et Humanisme, sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 10.575,00 €

Celle-ci représente 45 % d'un emprunt d'un montant de 23.500,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement locatif social.

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme s'élève au 01/01/2019 à 1.103.466,02 €

Cet encours représente 0,08% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,08 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL